



Bulletin municipal



Décembre 2019

SOMMAIRE

■ INFORMATIONS MUNICIPALES

Arrivée d'une nouvelle secrétaire de mairie	p. 3
Présentation du personnel communal	p. 3
Départ personnel communal	p. 3
Service national - recensement	p. 3
Carte d'identité et passeport	p. 3
Inscription liste électorale	p. 3
Défibrillateur	p. 3
État civil	p. 4
Inscription école publique	p. 4
Comptes-rendus du conseil	p. 4
Budget primitif 2019	p. 7
Autorisations d'urbanisme	p. 8
Le GIGN	p. 9
Le GIPN	p. 9
Abandon des déchets sur la voie publique	p. 9
Brûlage des déchets verts	p. 9
Divagation des chiens	p. 9

■ VIE LOCALE

Bibliothèque	p. 11
CCAS	p. 11
Ecole	p. 10
RIPAME	p. 12
Marché de Noël	p. 12
Assistants maternelles	p. 12
Maisons fleuries	p. 13

■ TRAVAUX

Monuments aux morts	p. 13
Ecole	p. 13
Travaux d'assainissement	p. 14
Entretien voirie	p. 15

■ VIE ASSOCIATIVE

Les amis de Saint-Laurent	p. 15
ACCA	p. 16
Club de la Gaieté	p. 16
Comité des fêtes	p. 16
Association des parents d'élèves	p. 17
Un souffle pour marcher	p. 17
UNC-AFN - Opex	p. 17
Commémoration	p. 17
Calendrier des fêtes 2019	p. 18
US Le Crouais	p. 19

■ INFORMATIONS DIVERSES

SMICTOM	p. 19
Élagage des haies et arbres	p. 20
Vinaigre, ortie, bicarbonate	p. 20
Frelons asiatiques	p. 21
Office des sports du pays de St Méen	p. 21
Transport scolaire	p. 21
Com-Com St-Méen-Montauban	p. 21

HISTOIRE DE LA COMMUNE P. 22

ZOOM SUR... UNE PASSION P. 23



EDITORIAL

“ Chers
Crouaisiennes et
Crouaisiens, chers amis,

Le mandat que vous nous aviez confié en 2014 va prendre fin. Les engagements que nous avons pris et sur lesquels vous aviez choisi de nous faire confiance pour gérer notre commune ont été respectés.



Les prochaines élections municipales auront lieu en Mars 2020. Comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, j'ai décidé, après 25 années d'élu local, de ne pas me représenter lors du prochain renouvellement. Ces belles années passées au service de notre chère commune, ont été pour moi riches en découvertes, en réalisations et en satisfactions.

Une nouvelle équipe municipale est en cours de constitution autour d'un groupe d'élus sortants et compte tenu de l'augmentation de la population, ce n'est plus 11, mais 15 élus qu'il faudra voter.

Je profite de mon dernier édito de la mandature pour remercier tous ceux qui m'ont soutenu et aidé et surtout, je tiens à tous vous remercier de m'avoir fait confiance durant toutes ces années.

Comme tous les ans et au nom du conseil municipal, j'ai le plaisir de vous convier **le 27 décembre à 19h à la salle culturelle** pour les vœux de la municipalité et la remise des prix des maisons fleuries.

Armel JALU, Maire de Le Crouais ”



Horaires d'ouverture de la Mairie

La mairie est ouverte :

- le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h ;
- le premier samedi de chaque mois de 9h à 12h.

Elle est fermée le mercredi.



Arrivée d'une nouvelle secrétaire de mairie



Barbara LERAY a pris ses fonctions à la Mairie de le Crouais en juillet 2019, en remplacement de Nadine GUILLAUMEL. Elle se tient à votre disposition aux heures d'ou-

verture de la Mairie pour vous accueillir. Toute l'équipe municipale lui souhaite la bienvenue.

Présentation du personnel communal

L'équipe d'agents communaux se compose ainsi :

- Barbara LERAY, secrétaire de mairie
- Jean-Yves RAMARE, adjoint technique polyvalent

Adjointes techniques Ecole :

- Tiphaine FOINEL
- Martine HUET
- Katia LECHEVESTRIER
- Marie MOISON

Service National - Recensement

Tous les Français(es) âgé(e)s de 16 ans doivent se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile (au plus tard à la fin du 3^e mois suivant leur 16^e anniversaire). Se faire recenser permet d'être automatiquement

inscrit sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, mais également d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté et ainsi de pouvoir candidater aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.



Carte d'identité et passeport

La commune de Saint-Méen-le-Grand est désormais dotée depuis le 14 mai 2018 d'une borne biométrique permettant d'effectuer les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité.

Pour faire une demande, il faut remplir une pré-demande de passeport/CNI sur le site internet de l'ANTS <https://ants.gouv.fr> ce qui permet d'obtenir un formulaire avec un code flash. Ensuite, il faut prendre obligatoirement rendez-vous avec les services de la mairie au 02 99 09 60 61.



Départ personnel communal

La municipalité remercie Nadine GUILLAUMEL pour tous les services rendus à la commune et lui souhaite de s'épanouir dans ses nouvelles fonctions. Elle tient également à remercier Corinne COMMEUREUC pour tout le travail accompli au sein de l'école.

Inscription liste électorale

Vous avez 18 ans ou vous êtes nouvellement domicilié à Le Crouais : pensez à vous inscrire sur les listes électorales à la mairie. Conditions pour vous inscrire : présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Défibrillateur

Un défibrillateur est installé à la disposition du public sur le côté gauche de la Salle Culturelle (côté terrain de foot).



Le défibrillateur est un appareil qui permet au cœur, dans certains cas, de reprendre un rythme normal grâce à l'envoi de chocs électriques.

Son utilisation est très simple et sécurisée : pas besoin de formation préalable, l'utilisateur est guidé par des consignes orales et l'appareil analyse automatiquement l'activité du cœur et décide lui-même de l'envoi ou non d'un choc électrique. De ce fait, il sécurise la manipulation et empêche toute prise de décision hasardeuse. Ainsi toute personne peut s'en servir sans risque.

Inscription Ecole publique

Le code de l'éducation prévoit que « *tout enfant doit pouvoir être accueilli à l'âge de trois ans dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près de son domicile si sa famille en fait la demande* ». Il convient de préciser qu'il n'y a pas d'obligation d'admission en cours d'année sco-

laire pour les enfants ayant trois ans après la rentrée. **L'inscription à l'école maternelle se fait à la Mairie et l'admission doit être validée par la Direction de l'école.** L'inscription doit se faire au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire. Elle sera enregistrée sur présentation du

livret de famille, carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance, d'un justificatif de domicile et d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

ÉTAT CIVIL

■ Naissances

Le 19 février 2019

> **Méline EON**, 8 le Pas de la Lande

Le 21 mars 2019

> **Mahé FLAHAUT**, 13 rue du Verger

Le 11 avril 2019

> **Naëlle LANGLOIS**, 5 rue de la Friche aux Moines

Le 27 mai 2019

> **Lyam FORCONI**, 14 rue du Manoir

Le 21 juin 2019

> **Lyloo PICON**, 16 la Poutais

Le 27 juin 2019

> **Marius PIRAULT GASNOT**, 10 rue des Courtils

Le 7 août 2019

> **Emma MONBOUSSIN**, 9 la Poutais

■ Mariage

Le 04 mai 2019

> **Bruno TOUZARD et Aurélie QUENDERFF**,
18 rue du Manoir

Le 13 juillet 2019

> **Adrien RENAISS et Laura GILLOUAYE**,
1bis rue de Plumaugat à Saint Méen-le-Grand

Le 13 juillet 2019

> **Baptiste CHESNEL et Manon TAVERNIER**,
13 rue de Toulouse à Saint Malo

■ Décès

Le 11 mars 2019

> **Florence MESNAGE**

Le 1^{er} mai 2019

> **Adèle DENOT**

Le 26 septembre 2019

> **Yolande OGER**

Le 7 octobre 2019

> **André RAMARE**

Le 25 octobre 2019

> **Joseph HUET**

■ Noces d'or

Le 16 novembre 2019 - **François PERROT et Odette LEGAULT PERROT** - 14 la ville Collet



© Studio Mignot - St Méen & Montfort

Mesdames et Messieurs, Odette et François, je suis très heureux, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel de vous recevoir pour honorer 50 ans de mariage. Il est toujours agréable pour un maire de célébrer un mariage. La satisfaction est totale lorsqu'il préside, comme c'est le cas aujourd'hui une cérémonie des noces d'or.

Odette et François, vous voici, à une journée près, dans la maison commune pour célébrer vos noces d'or, vos 50 ans de mariage avec vos enfants, petits-enfants et vos amis proches. C'est au terme de 50 ans de vie commune, que vous venez de pénétrer ensemble dans cette Mairie. Comme vous l'avez fait le 15 novembre 1969.

Monsieur François PERROT est né le 17 juin 1948 à Brie en Ille-et-Vilaine. Il est le deuxième d'une fratrie de 6 garçons. Sa mère et son père décèdent respectivement lorsqu'il a 8 et 22 ans. Il a ensuite repris la responsabilité de ses jeunes frères.

Madame Odette LEGAULT PERROT, est née le 21 juillet 1948 à Le Crouais. Elle compte trois frères et deux sœurs, malheureusement l'un d'eux décède alors qu'il n'est qu'un bébé.

François entre en apprentissage de menuiserie à 14 ans chez Henri Martine à Montauban de Bretagne. Il continue ensuite comme tâcheron en menuiserie sur Rennes. Il effectue son service militaire durant 16 mois dans les « chars » à Tourmelon. A la suite de cela, il effectue de nombreux déplacements pour la construction d'un lycée où il exerce comme menuisier ébéniste. Il poursuit sa carrière chez Citroën; il y consacre 33 années et ce jusqu'à la retraite. Il travaille en parallèle dix années à mi-temps chez un maraîcher.

Après l'école primaire, Odette entre à la maison familiale de Saint Méen-le-Grand, tout en continuant à travailler à la ferme de ses parents. Après avoir pris des cours par correspondance, elle travaille à l'usine SPLI de Chantepie, en qualité de couturière-modéliste. Elle choisit ensuite de s'arrêter pour consacrer du temps à élever ses enfants, ses neveux et nièces. Elle devient, par la suite, famille d'accueil pendant 30 ans et ce jusqu'à la retraite.

François et Odette se rencontrent à l'âge de 15 ans mais ne sortent ensemble qu'à l'âge de 19 ans. Ils se marient le 15 novembre 1969 à Le Crouais.

De leur union naissent 6 enfants : Soizic, Thierry, Valérie, Loïc, Laetitia et Gwenaëlle et par la suite 13 petits enfants qui donnent beaucoup de joie et de plaisir à leurs grands-parents. Sans oublier tous les « enfants de cœur », qui font partie intégrante de la vie d'Odette et François.

Odette et François ont consacré beaucoup de leur temps personnel à l'école, la cantine et l'association de football. Ils profitent aujourd'hui pleinement de leur retraite avec leur famille, leurs enfants et petits-enfants, leurs amis, du Club notamment. Ils en profitent pour s'adonner à leur passion que sont le jardinage, le bricolage et les balades en camping-car.



Comptes-rendus du conseil municipal

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** l'étude détaillée du SDE 35 pour la réalisation des travaux d'effacement des réseaux (électriques et de téléphone) rue du Garun et rue du Stade pour un montant à la charge de la commune de 51 868 €.

- **approuve** la modification des statuts de la communauté de communes St Méen-Montauban (compétence « protection et conservation des eaux superficielles et souterraines » et « protection et mise en valeur de l'environnement »).

- **s'oppose** au transfert obligatoire des compétences assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes de St Méen-Montauban et demande le report du transfert des compétences eau et/ou assainissement au 1^{er} janvier 2026.

- **valide** les propositions du cabinet Delta consultant pour la signature des offres auprès des organismes d'assurances Groupama (dommages aux biens et véhicules à moteur de risques annexes) et SMACL (responsabilité civile et protection juridique).

- **valide** les propositions de tarifs applicables aux usagers au 01.04.2018 depuis la signature du nouveau marché avec la SAUR dans le cadre du SPANC.

- **prend** acte du don de 800 € proposé par M. Carret André et inscrit cette recette à l'opération Eglise n° 79 (aménagement de rampes d'accès à l'entrée du cimetière).

- **valide** le plan de financement détaillé dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg.

- **valide** le projet d'organiser une consultation sur la base du cahier des charges établi par la technicienne de la MAGE pour la gestion et le suivi des boues de la station d'assainissement collectif et décide de déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et d'attendre un accord pour la poursuite de ce dossier.

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide**, après étude des devis réalisés, le devis de l'entreprise Massard de Quédillac, moins-disante, pour le changement du parquet de la classe des cycles 3 pour un montant de travaux de 7 855.52€ HT et décide de présenter une demande de subvention au titre de la DETR 2019.

- **approuve** le projet de changement de la clôture de la station d'assainissement collectif et valide le devis de l'entreprise l'Abriçôtier de Le Crouais, moins-disante, pour un montant de travaux de 17 380.00€ HT.

- **autorise** l'adhésion de la commune de Le Crouais au groupement de commandes de fourniture d'énergie, accepte

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** l'étude détaillée du SDE 35 pour la réalisation des travaux d'effacement des réseaux (électriques et de téléphone) rue du Garun et rue du Stade pour un montant à la charge de la commune de 51 868 €.

- **approuve** la modification des statuts de la communauté de communes St Méen-Montauban (compétence « protection et conservation des eaux superficielles et souterraines » et « protection et mise en valeur de l'environnement »).

- **s'oppose** au transfert obligatoire des compétences assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes de St Méen-Montauban et demande le report du transfert des compétences eau et/ou assainissement au 1^{er} janvier 2026.

- **valide** les propositions du cabinet Delta consultant pour la signature des offres

auprès des organismes d'assurances Groupama (dommages aux biens et véhicules à moteur de risques annexes) et SMACL (responsabilité civile et protection juridique).

- **valide** les propositions de tarifs applicables aux usagers au 01.04.2018 depuis la signature du nouveau marché avec la SAUR dans le cadre du SPANC.

- **prend** acte du don de 800 € proposé par M. Carret André et inscrit cette recette à l'opération Eglise n° 79 (aménagement de rampes d'accès à l'entrée du cimetière).

- **valide** le plan de financement détaillé dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg.

- **valide** le projet d'organiser une consultation sur la base du cahier des charges établi par la technicienne de la MAGE pour la gestion et le suivi des boues de la station d'assainissement collectif et décide de déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et d'attendre un accord pour la poursuite de ce dossier.

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide**, après étude des devis réalisés, le devis de l'entreprise Massard de Quédillac, moins-disante, pour le changement du parquet de la classe des cycles 3 pour un montant de travaux de 7 855.52€ HT et décide de présenter une demande de subvention au titre de la DETR 2019.

- **approuve** le projet de changement de la clôture de la station d'assainissement collectif et valide le devis de l'entreprise l'Abriçôtier de Le Crouais, moins-disante, pour un montant de travaux de 17 380.00€ HT.

- **autorise** l'adhésion de la commune de Le Crouais au groupement de commandes de fourniture d'énergie, accepte

les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

- **décide** de louer la parcelle A0549 à l'EARL Le Grand Val à Le Crouais sous réserve des possibilités d'épandage des boues de la station d'assainissement collectif, le cas échéant et décide d'établir un contrat de gré à gré dans les mêmes conditions que le précédent locataire.

- **désigne**, dans le cadre de la mise en place du nouveau répertoire électoral unique à compter du 1er janvier 2019, Mme Lebreton Jocelyne comme membre de la nouvelle commission de contrôle chargée de la vérification a posteriori de la liste électorale.

- **valide** la modification du contrat de travail de Mme Moison Marie à compter du 1er décembre 2018 pour une annulation de son temps de travail à 30H52 du fait de la mission complémentaire à la bibliothèque de 3h/semaine scolaire.

- **valide** l'avenant au contrat de maintenance pour le logiciel JVS Mairistem pour la mise en conformité des outils numériques en lien avec le RGPD moyennant le versement d'une redevance de 316€ HT à l'année à effet au 1er janvier 2019.

SEANCE DU 22 JANVIER 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **émet** un avis favorable à l'enquête publique de la SCEA La Daunelais pour l'élevage situé à «l'épine» en Montauban de Bretagne en vue de son enregistrement et la régularisation de son plan d'épandage.

- **valide** l'établissement d'un contrat de gré à gré avec d'une part l'EARL Le Grand Val de Le Crouais pour la mise à disposition des terres agricoles de la commune par

celles B336,337,338,339,340,341,342, et d'autre part avec la SCEA de La Daunelais de Montauban de Bretagne pour la mise à disposition de la parcelle B332, aux mêmes conditions de fermage que le précédent locataire.

- **valide** le devis de l'entreprise Sader pour un montant de travaux de 24 913€ HT pour la finalisation des travaux d'éclairage public du lotissement La Régnerais en 2019.

- **valide** le budget prévisionnel 2019 pour le centre aéré de Saint-Méen-le-Grand pour un montant de 7 611€.

- **valide**, dans le cadre de la commune nouvelle de Montauban-de-Bretagne, la nouvelle liste des membres de la communauté de communes St Méen-Montauban ainsi que la nouvelle répartition des sièges de conseillers communautaires.

- **mandate** le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

SEANCE DU 2 AVRIL 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le compte administratif 2018 et déclare que le compte de gestion 2018 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **décide** de reconduire les taux d'imposition sans appliquer d'augmentation pour 2019.

- **vote** les subventions 2019 pour les associations.

- **décide** d'affecter l'excédent 2018 du compte administratif de la commune au compte 002 (excédent de fonctionnement) pour 55 000 € et à l'article 1068 (recettes d'investissement) pour 271 568.74 €.

- **adopte** les budgets primitifs proposés.

- **accepte**, dans le cadre du financement

de l'aménagement du bourg, l'offre du Crédit Agricole composée d'un prêt relais de 2 ans à hauteur des subventions déjà notifiées à la commune et du FCTVA, en attendant leur versement, avec un taux d'intérêt de 0.48 %. Ce prêt serait complété par une ligne de trésorerie.

- **décide** de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle B1108 appartenant à M. et Mme Lemoine, pour une surface d'environ 2 000 m², au prix de 0.55 € TTC/m².

- **décide** de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle appartenant à Mme Colette Perrot au prix de 0.55 € TTC /m² et de confier à l'étude de Maître Agnès Legall, notaire à Dinan, le soin de rédiger l'acte.

- **décide** de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle appartenant à M. Bernard Martin au prix de 0.55 € TTC /m² et de confier à l'étude de Maître Agnès Legall, notaire à Dinan, le soin de rédiger l'acte.

- **autorise** M. Thibault Sevegrand à exploiter au nom de la société Holding Sevegrand «Ambulances Méwen» un taxi dont il est propriétaire sur la Commune de Le Crouais.

- **émet** un avis favorable, suite à la clôture de l'enquête publique, au projet présenté par l'entreprise NewCold de Rennes en vue d'exploiter un entrepôt frigorifique de grande capacité pour le stockage et la livraison de produits surgelés à -23°C, situé ZA La Brohinière, à Montauban de Bretagne.

- **donne** pouvoir à M. le Maire pour solliciter l'aide de la communauté de communes St Méen-Montauban par l'intermédiaire du fonds de concours solidarité à hauteur de 29 119 €.

- **autorise**, dans le cadre d'une réorganisation juridique, le transfert du marché de vérification des installations de traitement d'air et de ventilation de Socotec SA à Socotec Equipement.

- **décide** de mettre en vente 24 chaises achetées en 1998 et dont la commune n'a plus l'utilité, et fixe leur prix de vente à 15 € l'unité.

- **décide** de saisir le comité technique afin de modifier ultérieurement les conditions d'ancienneté applicables au



RIFSEEP pour les agents contractuels.

- **décide**, dans le cadre des locations de la salle culturelle à des particuliers, de rendre la totalité de la caution aux locataires de la commune dans le cas d'une annulation plus de six mois avant la date prévue.

SEANCE DU 11 JUIN 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le contenu du rapport 2017 du service d'assainissement collectif.

- **décide** de se porter acquéreur du bien appartenant au ménage Martin / Boudreuil au prix de 7.50 € TTC /m², de réaliser des devis comparatifs pour la démolition de la maison et de demander une subvention auprès de la communauté de communes.

- **retient** la proposition de l'entreprise Aquasol pour une étude de faisabilité en vue du curage des boues du premier étage de filtration du filtre planté de roseaux de la station d'assainissement collectif, pour un coût de 5455 €.

- **approuve** l'accord local n°1 pour la future composition de l'assemblée délibérante de 2020, permettant de distribuer 41 sièges à la communauté de communes et prend acte de la possibilité, pour les communes n'ayant qu'un seul délégué, d'avoir un suppléant.

- **adopte** la convention départementale de lecture publique marquant la volonté de la communauté de communes d'accompagner les bibliothèques du territoire dans leurs actions en leur apportant un soutien en matière de coordination et d'ingénierie.

- **valide** les horaires de la garderie et les tarifs pour la prochaine rentrée scolaire 2019-2020.

- **décide**, vu la réforme des autorisations d'urbanisme en vigueur, de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal et d'instituer un permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal.

- **décide** de se porter acquéreur d'une partie du terrain de M. et Mme Lemoine afin d'assurer la continuité du chemin communal au prix de 0.45 €TTC le m².

SEANCE DU 11 JUIN 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **émet** un avis favorable sur l'adhésion de la Communauté de communes St Méen-Montauban au nouveau syndicat mixte fermé Destination Brocéliande.

- **approuve** la modification statutaire du musée de la Forge.

- **approuve** les modifications de compétence partielle (dont lecture publique) de la communauté de communes.

- **accepte** l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires proposée par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

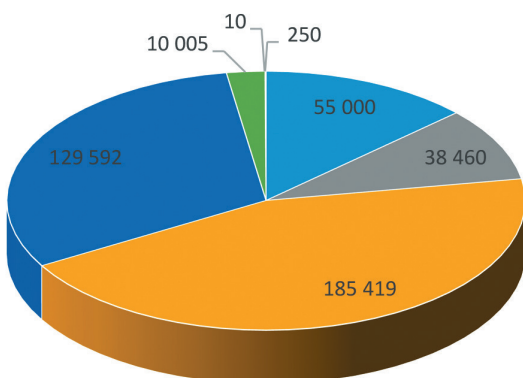
- **valide** la proposition de M. et Mme Lemoine et d'acquérir la parcelle n°38 pour un euro symbolique.

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux sont consultables dans leur intégralité en Mairie.

Budget primitif 2019

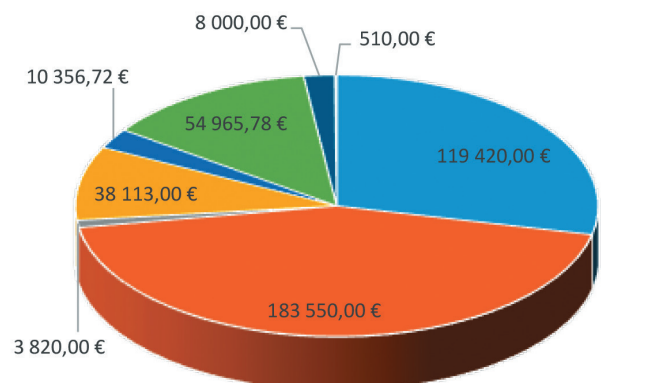
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT : Prévisions

D'où viennent les ressources de la commune ?



- 73 IMPÔTS ET TAXES
- 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
- 002 EXCÉDENTS ANTÉRIEURS REPORTÉS
- 70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES
- 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- 76 PRODUITS FINANCIERS (10€)
- 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (250€)

Quelles sont nos dépenses courantes ?



- 011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL
- 012 CHARGES DE PERSONNEL
- 022 DÉPENSES IMPRÉVUES
- 023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- 042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION
- 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- 66 CHARGES FINANCIÈRES

Total budget de fonctionnement 2018 : 418 736 €

■ Le budget d'investissement : prévisions - opérations principales

- Aménagement du bourg > 659 982 €
- Travaux SDE> 185 114 €
- Acquisitions foncières.....> 70 000 €
- Travaux Ecole.....> 9 100 €
- Logiciels.....> 3 870 €

■ Budgets annexes

Assainissement collectif

Section fonctionnement.....> 152 240 €
Section investissement.....> 112 972 €

SPANC (assainissement non collectif)

Section fonctionnement.....> 2 500 €

Lotissement "La Régnerais"

Section fonctionnement.....> 400 819 €
Section d'investissement.....> 304 908 €

Caisses des Ecoles

Section fonctionnement.....> 9 910 €

■ Tarifs Cantine

Tarif enfant : prix unitaire 3,55 €

Tarif adulte : prix unitaire 4,30 €

■ Tarifs Garderie

Horaires du matin :

de 7h à 8h35.....> 2,15 €

de 7h30 à 8h35> 1,65 €

Horaires du soir :

de 16h15 à 17h45> 1,65 €

de 17h45 à 18h45> 1,45 €



■ Tarifs concessions cimetière et espace cinéraire

Columbarium		Cavurne		dispersion des cendres sans plaque	Concession cimetière	
15 ans	30 ans	15 ans	30 ans		15 ans	30 ans
350 €	700 €	155,50 €	306 €	80 w€	75 €	140 €

Autorisations d'urbanisme

■ Déclarations préalables

SEVESTRE Francis, les Mollières : changement des ouvertures et isolation, ravalement

ODIE Sébastien, 14 rue des Courtils : implantation d'une terrasse non couverte

MERCERIE Gilbert, 20 rue des Courtils : division parcellaire

PERROT Colette, 7 rue du Garun : division parcellaire

PEDRON Denis, 32 rue du Manoir : pose d'un grillage, construction d'un muret et construction d'une terrasse



FORCONI Jean-Claude, 14 rue du Manoir : pose d'une clôture grillagée

MONBOUSSIN Baptiste et LEVREL Mylène, 9 la Poutais : construction d'un mur de clôture en bordure de voie

BREHAULT Mélanie, 2 rue du Manoir : construction d'un mur de clôture

PLENECASSAGNE Liliane, 19 rue des Courtils : pose d'un velux dans un grenier

BONNIER Julien, 4 rue du Manoir : construction d'un mur de soutènement et pose d'un grillage

PERROT Jean, 7 rue du Garun : pose d'une clôture

LORAND Samuel, 34 la Ville Lory : construction d'un abri de jardin

■ Permis de construire

PERTUISEL Thomas et BUREL Tiphaine, la Règnerais : rénovation et extension d'un bâtiment ancien

LESGUER Kévin, 22 rue du Manoir : construction d'une maison individuelle

SCITOSTIHUET, Clos Lisons: construction d'un local destiné à une activité

COUSTES Jérôme, 16 rue du Manoir : construction d'une maison individuelle

TOUZARD Bruno, 18 rue du Manoir : construction d'un garage en extension

TOSTIVINT Loïc, le Frichotin : construction d'un garage

FAUCHOUX Yannick, le Grand Val : construction d'une maison individuelle

Tarifs centre aéré de Saint-Méen-le-Grand

Vous trouverez ci-joint la grille de tarification pour l'accueil de loisirs.

Afin de bénéficier des services de l'accueil de loisirs associatif, la famille doit être adhérente à l'association Familles Rurales. Cette adhésion **d'un montant de 28 €** est valable pour une année.

Tarifs	JOURNÉE	
Quotient familial	Communes signataires	Hors communes
< 579	5,73 €	15,73 €
579 - 750	6,73 €	16,73 €
751 - 1000	7,05 €	17,05 €
1001 - 1500	9,80 €	19,80 €
> 1500	10,98 €	20,98 €
Hors CAF	15,38 €	25,38 €

Tarifs	DEMI-JOURNÉE	
Quotient familial	Communes signataires	Hors communes
< 579	4,30 €	11,80 €
579 - 750	5,05 €	12,55 €
751 - 1000	5,29 €	12,79 €
1001 - 1500	7,35 €	14,85 €
> 1500	8,23 €	15,73 €
Hors CAF	12,63 €	20,23 €

Il convient d'ajouter à ces tarifs le coût du repas : 3,50 €.

ATTENTION : Tarif accueil / garderie : 1 € le matin de 7h15 à 9h, 1 € le soir de 17h à 18h et 1 € de 18h à 19h (5 € supplémentaires par ¼ heure au-delà de la garderie).

La commune de LE CROUAIS est une commune signataire et participe financièrement au coût de la journée au Centre aéré en fonction du nombre d'enfants qui y participent.

Des suppléments pourront être demandés exceptionnellement à l'occasion d'animations spécifiques, telles que sorties, visites, spectacles...

Contact : 02.23.43.45.30 ou 06.82.76.63.26

Email : al.stmeen@famillesrurales.org

Tarifs salle culturelle

Tarif hiver : du 16 octobre au 14 avril - **Tarif été :** du 15 avril au 15 octobre

2019	Commune	Hors commune	
		Été	Hiver
Salle	167,91 €	224,18 €	277,74 €
Salle + cuisine	257,47 €	313,74 €	370,01 €
Supplément vaisselle (<i>Réservé aux associations de la commune</i>)	55,99 €		
Vin d'honneur (petite salle)	78,34 €	111,92 €	146,41 €
Caution		400,00 €	
Réduction 2 ^e jour		50 %	
Salle associative	10€/h de présence pour demande extérieure		

Frais de fonctionnement pour les associations quand la location est gratuite :

Pour les belotes ou assimilés > 78,34 €

Pour les repas l'été..... > 100,84 €

l'hiver..... > 167,91 €

Assemblée générale entreprise ou divers : tarif idem hors commune.

Groupe d'intervention du grand nettoyage (GIGN)



Entretien chemin gourmand

Le 5 juin dernier le GIGN a renouvelé son intervention sur le chemin gourmand. 30 retraités

La municipalité adresse ses sincères remerciements à tous ces bénévoles pour leur participation active.

disponibles se sont retrouvés pour un débroussaillage indispensable pour faciliter le passage des pratiquants de ce sentier, qui devrait être reconnu au niveau départemental « itinéraire à vocation utilitaire » permettant aux habitants de se déplacer en milieu sécurisé entre les communes de Le Crouais et St Méen Le Grand. Un débouché vers la commune de St Méen Le Grand reste à définir. Un courrier a été adressé en ce sens au Président du Conseil Départemental.

Groupe d'intervention de la peinture et du nettoyage (GIPN)



Travaux terrain de Football

Le 20 juillet 2019 le GIPN a procédé au rafraîchissement de la main courante du terrain de foot avec une efficacité sans pareil.

Une journée de Karcher avait été nécessaire au préalable effectuée par Jean Yves. Une quinzaine de joueurs étaient présents pour réaliser cette opération.

La municipalité adresse ses sincères remerciements à tous ces bénévoles pour leur participation active.

Divagation des chiens

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

La divagation des chiens est interdite sur les voies publiques. La loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 stipule que « dans les lieux publics ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse ».

Un chien est considéré en divagation si en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son

rappel, ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Laisser son chien divaguer peut être sanctionné par une contravention de 1ère classe (maximum 38 €) voire de 2ème classe (maximum 150 €) si l'animal est classé en 1ère ou 2ème catégorie. Dans ce dernier cas, il doit également être muselé. Il est évident qu'un chien en divagation peut représenter un risque, pour lui comme pour autrui. Il peut causer un accident de la circulation, mordre un passant, terroriser des personnes qui

Abandon des déchets sur la voie publique

La loi punit d'une amende de 35 à 1500 € le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Brûlage des déchets verts

Conformément au Règlement Sanitaire Départemental d'Ille-et-Vilaine, le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. Les déchets végétaux produits par l'entretien du jardin (tontes, feuilles mortes, tailles d'arbres et d'arbustes...), sont considérés comme des déchets ménagers qu'il faut déposer en déchèterie.

Cette interdiction est justifiée par la gêne occasionnée par les fumées, les odeurs et la pollution de l'air produite par la combustion de déchets végétaux.



ne sont pas familières des chiens ou poursuivre tout ce qui se déplace un peu rapidement. Dans tous le cas, le propriétaire engage sa responsabilité civile vis-à-vis de son chien. Si en votre absence, votre chien attaque une personne ou entraîne des dommages, vous serez directement tenu responsable. L'article 1385 du Code Civil dispose que « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».



Bibliothèque



L'équipe de bénévoles continue de vous accueillir 3 fois par semaine aux horaires suivants et nous souhaitons la bienvenue à Johann, jeune bénévole qui a rejoint l'équipe :

- le mardi de 16h à 18h
- le mercredi de 15h30 à 17h30
- le samedi de 10h à 12h
- fermeture les jours fériés.

Deux animations entièrement gratuites sont proposées par la Communauté de Communes :

- Un atelier bébés lecteurs pour les enfants de 0 à 3 ans, un mardi par mois à 10h
- L'heure du conte pour les enfants de 4

à 8 ans, un mercredi par mois à 15h30
Des animations sont proposées tout au long de l'année par les bénévoles :

- Le mercredi 06 mars 2019 : un carnaval défilé dans le lotissement et lecture à la bibliothèque
 - Le mercredi 17 avril 2019 : une chasse aux œufs, photo dans un cadre original et lecture
 - Le mercredi 18 décembre 2019 : une animation sur le thème de Noël
- A raison d'une fois par mois, chaque cycle de l'école passe à la bibliothèque, ce qui permet aux nouveaux élèves de

prendre connaissance des lieux. La bénévole conseille dans le choix des livres et procède à une lecture.

Rappel des services gratuits proposés par la bibliothèque : le portage de livres à domicile, le prêt de livres, de CD et l'emprunt de magazines : belles histoires, santé, foot, modes & travaux, prima et nouveauté kaizen.

Les personnes qui souhaitent rejoindre l'équipe des bénévoles sont les bienvenues. Infos et contacts auprès de Yolande au 06.32.36.14.98 ou la Mairie au 02.99.09.68.88.



CCAS

Le samedi 5 octobre, les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont reçu les plus de 67 ans pour partager leur repas annuel.

70 personnes étaient présentes dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Deux personnes ont été mises à l'honneur :

- Nellie COULON, 89 ans
- Simone COULON, 90 ans

Toute l'équipe du CCAS tient à remercier Jean-Michel COLIN qui a assuré l'animation de cette journée.

Les membres du CCAS se tiennent à votre disposition pour toutes informations sur les aides à domicile, le portage de repas, les transports à la demande ainsi que les aides pour la réhabilitation de votre logement.



ECOLE

L'école de Le Crouais accueille cette année 68 élèves.

Répartis dans 3 classes, ils sont accueillis chaque jour par les 3 enseignantes de l'école : Sophie GOMY en cycle 1, Karen MAUDET en cycle 2 et Aurélie LARDIER en cycle 3. Aurélie LARDIER arrivée cette année de Rennes, est également en charge de la direction.

L'élection des délégués de classes le jour de l'élection des parents d'élèves a permis aux élèves de s'intéresser au monde qui les entoure et à l'actualité. Différents projets sont prévus dans l'année, parmi eux une classe cirque d'une semaine après les vacances de la Toussaint.

Les élèves sont également investis sur la mise en place d'un réseau de lecture et d'une chorale.

RIPAME (Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles Enfants)



Relais Intercommunal
Parents - Assistants Maternels - Enfants



Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) du Secteur de Saint Méen le Grand est un service gratuit qui s'adresse aux familles, assistants maternels, garde à domicile et aux jeunes enfants du pays de Saint Méen le Grand.

Les petits futés : ces espaces-jeux pour les tout-petits sont des lieux d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les jeunes enfants de moins de 3 ans accompagnés d'un adulte (parent, grand parent, assistant maternel). Ils se déroulent le mercredi matin 2 fois par mois de 9h30 à 11h30 dans la salle des associations.

Lors de la matinée encadrée par une animatrice, des activités d'éveil favorisant l'épanouissement et le développement des jeunes enfants sont proposées aux tout-petits. Actuellement, 6 enfants y participent. L'animatrice proposera des activités autour de 3 livres (1 par trimestre). Le premier est un livre pop'up et les activités sont centrées sur le bruit et la matière.

Pour plus d'information contacter l'antenne St Méen Familles Rurales du RIPAME St Méen Montauban au 02.23.43.26.86 ou ripameasso.st-meen@famillesrurales.org

Marché de Noël

9^{ème} Marché de Noël

Vendredi 13 décembre 2019
De 16h à 21h à la salle polyvalente

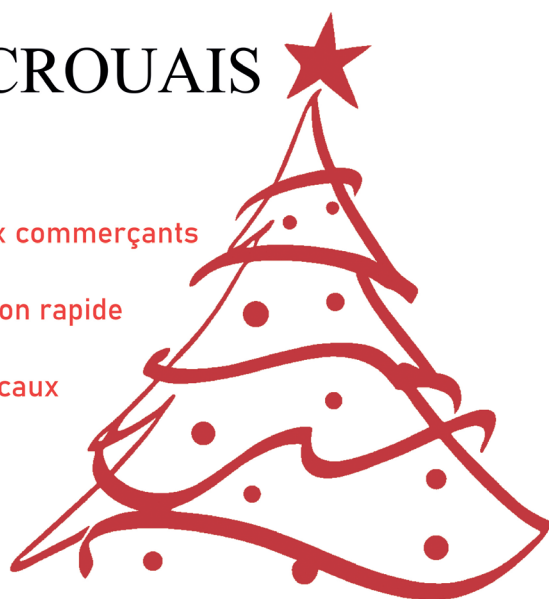
LE CROUAIS

Nombreux commerçants

Restauration rapide

Artisans locaux

Buvette



Emplacements gratuits en salle et ouverts à tous
Sur réservation au 06.72.40.71.14 ou 06.32.36.14.98



Assistantes maternelles

Nous vous communiquons les coordonnées des assistantes maternelles exerçant sur notre commune. Il vous appartient de prendre contact avec elles afin de connaître leur disponibilité.

Mme Danielle BOUETARD

Les Champs - Tél. : 02.99.09.55.47.
Agréée pour 3 enfants.

Mme Laurence FAULCON

26 rue du Manoir - Tél. : 02.56.18.91.49
ou 06.88.29.57.74. Agréée pour 4 enfants.
Lôtissement La Régnerais.

Mme Laurence GLOTIN

16 rue des Courtils
Tél. : 02.99.09.48.67 ou 06.42.00.43.44.
Agréée pour 3 enfants.

Mme Rachel TOUANEL

3 rue des Portes - Tél. : 02.99.09.60.95.
Agréée pour 4 enfants.

Pour toutes informations complémentaires, consulter www.assistantsmaternels35.fr.

Maisons fleuries



Le mardi 23 juillet 2019, le jury des maisons fleuries composé de Gérard GORRE, de Roger MESNAGE, de Jean-Yves RAMARE de Le Crouais, de Bernard DEFAIN de St Onen la Chapelle et de Raymond HURE de St Méen le Grand a sillonné la commune et a délibéré comme suit :

Hors concours local : M. et Mme Roger MESNAGE, 23 la Boscherai

1^{er} prix > M. et M^{me} Maurice PIEDERRIERE, 2 la Ville Mauny

2^e prix > M. et M^{me} Léon FAUCHOUX, 30 le Grand Val

3^e prix > M. et M^{me} Yvon BOURRIEN, 21 le Chêne Bonnet

4^e prix > M. et M^{me} Claude TOUANEL, les Champs

5^e prix > M. et M^{me} René DEFFAINS, Bel Air

Par ordre alphabétique :

- FAUCHOUX Louis, les Champs
- GORRE Gérard, 3 la Ville Neuve
- LABBE Anne, 20 la Poutais
- LEBRETON Didier, 24 rue des Courtils
- MALLARD Laurent, 2 rue du Verger
- MARTIN Jean Claude, 27 rue des Courtils
- MASSARD Léone, 22 les Mollières
- OLIVE Armel, 1 la Ville Mauny
- PERDRIX Marie, 8 rue des Portes
- PERROT François, 14 la Ville Collet
- PINAULT Alain, 31 la Bodinais
- RATZEL Marie Jeanne, 20 la Boscherai
- ROSSELIN Alain, 2 le Lisou
- TERRA Christiane, 7 rue des Courtils

Félicitations à tous les lauréats.



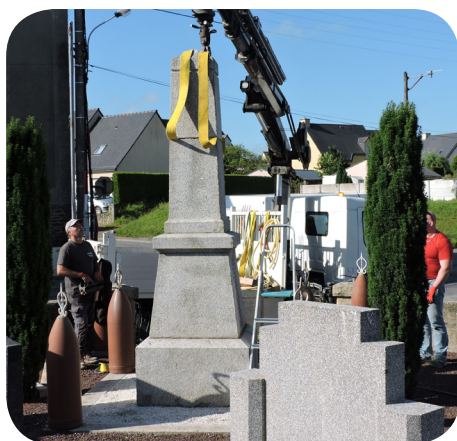
La remise des lots se fera à la soirée des vœux le vendredi 27 décembre 2019 à 19h.

Travaux

Monuments aux morts

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, la municipalité et l'association des anciens combattants ont décidé d'un commun accord de déplacer le mo-

nument aux morts, érigé dans un carrefour devenu dangereux, par mesure de sécurité lors des commémorations du 8 mai et 11 novembre



Aménagement du bourg

La première tranche des travaux d'aménagement du bourg a débuté et va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année. Elle s'étend de l'entrée de bourg en venant de St Méen le Grand jusqu'au chemin du Clos Poulain à la sortie d'agglomération (vers la Brohinière).

L'aménagement du bourg permettra d'améliorer la sécurité en réduisant la vitesse. L'embellissement et la mise en valeur des espaces publics renforcera l'attractivité du bourg.



Ecole

La commune a profité des vacances scolaires pour faire quelques travaux au sein de l'école : remplacement du parquet par du carrelage dans la classe cycle 3, et réfection de la peinture.



Travaux Station d'assainissement

La clôture de la station d'assainissement a été entièrement refaite. Les travaux ont été effectués par l'entreprise l'abricôtier de Le Crouais.



Entretien voirie

La commune procède régulièrement à des travaux d'entretien de voirie. Pour 2019, ils sont les suivants :

Adresse du chantier	Description	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
« Le Petit Val »	Curage	Entreprise MENARD (Médréac)	513 €	615,60 €
	Terrassement et empierrement	T.A.T.P. HAVARD (Le Crouais)	1 050 €	1 260 €
	Fourniture, matériaux	Société des Carrières S.C.B (Plouasne)	2 374,53 €	2 849,44€
Adresse du chantier	Description	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
« La Ville Mauny » : renforcement de la voirie	Terrassement et empierrement	T.A.T.P HAVARD (Le Crouais)	450 €	540 €
	Fourniture, matériaux	MARC S.A. Environnement (Bruz)	1 826,55 €	2 191,86 €
Adresse du chantier	Description	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
« Rue du Stade »	Groudronnage bicouche le long du mur de l'école en complément de tranchée SADER	POMPEI (Mauron)	816 €	979,20 €
Adresse du chantier	Description	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
« Rue du Garun »	Bouchage de nids de poule au PATA (émulsion)	POMPEI (Mauron)	149,25 €	179,10 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUÉS SUR LA COMMUNE EN 2019			7 179,33€ HT	8 615,20€ HT

Vie associative

Les Amis de St Laurent

Présidente : Yolande MESNAGE

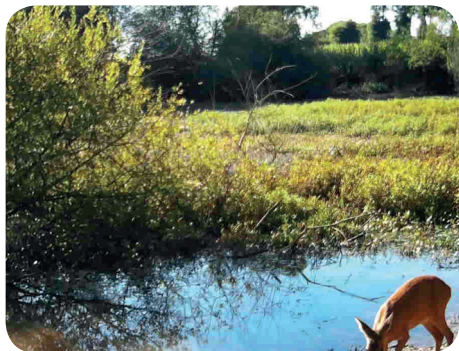
02 99 09 59 28

Les membres de l'association avec d'autres bénévoles sont toujours disponibles pour le fleurissement et l'entretien de l'église, pour la prise en charge des diverses cérémonies. Ils sont là aussi pour tous les

renseignements dont vous avez besoin. Cette année, l'association (plus un don) a acheté un baptistère, utilisé lors des baptêmes et lors d'obsèques pour la bénédiction du corps (photo ci-dessous). Les annonces paroissiales sont consultables dans la vitrine près du porche de l'église. Un concours de belote aura lieu en début d'année.



ACCA – Association de chasse agréée



Président : Léon FAUCHOUX

Mi-février la potée des chasseurs s'est déroulée dans une très bonne ambiance.

Le Ball-trap a dû être annulé en raison de la fête des jeunes agriculteurs qui s'est tenue à St Méen le Grand. En effet, certains chasseurs étaient à pied d'œuvre auprès des agriculteurs.

La saison 2019-2020 est donc repartie.

Des battues sont déjà réalisées et d'autres à venir pour réguler la faune et la destruction des nuisibles toujours dans un respect de cette belle nature qui nous entoure. Vu l'accroissement rapide de la population de sangliers, la fédération des chasseurs a reculé la date de fermeture de cette chasse.

Prenons date pour la potée 2020 à la mi-février et le ball-trap fin août.

Club de la Gaieté

Président :
Robert OGER – 02 99 09 64 01

Le club organise, tout au long de l'année, diverses activités : concours de belote, concours de palets, couscous, galette des rois...



Voyage

Comme tous les ans, le club de la Gaieté est allé passer une journée en voyage. Cette année, il s'est rendu le 03 septembre au parc animalier Planète Sauvage en Loire Atlantique.

Après un parcours en car le matin parmi les animaux sauvages : tigres, lions, éléphants et bien d'autres, suivi d'un bon repas au restaurant « La Pirogue », l'après-midi était consacrée à une visite libre parmi les petits animaux : phoques,



loutres, lémuriens, et pour finir un spectacle magnifique avec les dauphins.

Ensuite retour vers Le Crouais.

Le club remercie toutes les personnes présentes à cette journée très ensoleillée. Nous disons à tous au prochain voyage.

Concours de belote - palets



130 équipes venant de Le Crouais et des communes environnantes ont participé au concours de belote du 06 mars 2019, dans une bonne ambiance amicale.

Le concours de palets s'est déroulé le 22 mai 2019 par une belle journée ensoleillée et également dans une très bonne ambiance.

Le club remercie tous les participants à ces concours et vous dit à l'année prochaine.



Comité des fêtes

Les membres du comité des fêtes sont les suivants :

Président : Stéphane BOURRIEN
Vice-président : Daniel CHICOINE
Secrétaire : Gérard GORRE
Secrétaire adjointe : Rachel TOUANEL
Trésorier : Barnabé GILLOUAYE
Trésorier adjoint : Henri TOUANEL
Membre : Gilbert TRUTIN

Le comité des fêtes comme traditionnellement, a organisé la fête communale le 16 juin dernier avec une bonne participation à la marche en matinée ainsi qu'au repas servi dans l'école. L'ambiance était de mise. C'était l'école buissonnière.

Le repas annuel « poule au riz » a rassemblé une centaine de personnes et a été apprécié par les participants

Rendez-vous l'année prochaine avec une équipe renforcée, ce que les membres actuels souhaitent.



Association des parents d'élèves

L'Association des Parents d'Elèves a tenu son Assemblée Générale le vendredi 20 septembre.

L'association a présenté l'ensemble des actions qui ont été menées l'année passée (calendriers, participation téléthon, sapins de Noël, arbre de Noël pour les enfants, repas tartiflette, collecte de ferraille/papier, brioches, fête de l'école) ainsi qu'un bilan financier positif. Celui-ci va permettre de contribuer aux projets pédagogiques des enseignantes, notamment à la semaine « cirque » à laquelle tous les enfants participeront après les vacances de la Toussaint.



Dates à retenir :

- **Dimanche 15 décembre** : Arbre de Noël avec spectacle et tombola.
- **Samedi 8 février** : Repas tartiflette
- **Samedi 13 juin** : Fête de l'école

La présidente de l'APE, Sylvie ODIE, a décidé de quitter ses fonctions et a été vivement remerciée pour l'énergie déployée pour l'association ces dernières années. Un nouveau bureau a été élu :

Voici le nouveau bureau :

Présidente : Adélaïde TIELLES
Secrétaire : Véronique HENRY
Secrétaire Adjointe : Chrystèle LEROY
Trésorière : Stéphanie LORAND
Trésorière Adjointe : Stéphanie LORAND
Membres : Nicolas EON – Cécile GULCZINSKI – Solène JAMET – Thibault LANGLOIS – Sylvie ODIE – Pamela RUELLAND

Un souffle pour marcher

L'association « Un souffle pour marcher » a été créée en 1993. Elle a pour but de venir en aide financièrement à tout jeune handicapé de moins de 30 ans après étude du dossier et en fonction des moyens de l'association. L'aide apportée contribue à l'amélioration des équipements, loisirs, éducation, soutien et encadrement. L'association récolte des fonds grâce aux subventions des communes avoisinantes, dons des associations et particuliers ainsi qu'aux recettes du couscous annuel. **Ce dernier aura lieu le samedi 29 février 2020 à la salle « Théodore Botrel » à Saint Méen le Grand.**

La prochaine assemblée générale aura lieu le vendredi 07 février 2020.

Composition du bureau :

Présidente : Christine TRUTIN
Secrétaire : Sandrine LECOMTE
Secrétaire adjointe : Véronique JALU
Trésorière : Catherine BUSNEL
Trésorière adjointe : Marie France TOUPE
Membres : Rémy CHOUAN - Marie Aimée GUILLEUX - Jocelyne LEBRETON - Camille LEVREL - Manolita PERCHEREL.

Contact : 02 99 09 69 02 (Christine TRUTIN)

U.N.C.- A.F.N. - OPEX

Président des AFN Soldats de France Et Opex : René DEFFAINS - 02 99 09 50 48.
Secrétaire : François HERVE
Trésorier : Raymond BEAUDOIN

Cette année, l'association des AFN Soldats de France Opex de Le Crouais s'est rendue le 16 juin dans l'Anjou entre vignes et Loire. Après une promenade découverte en calèche de la campagne à travers les vignes puis une dégustation au château du bois Brinçon, les participants ont dégusté un bon repas accompagné d'un accordéoniste au bord de la Loire à la Ginguette de Vallée Port. La sortie s'est poursuivie en direction de St Mathurin/Loire par une croisière pro-



menade commentée sur la Loire. Cette journée s'est passée dans une ambiance conviviale et amicale.

Merci à tous les participants à cette journée pour leur bonne humeur.

Commémoration



Le dimanche 11 Novembre 2018 a eu lieu la cérémonie des anciens combattants AFN Soldats de France pour le 100^e anniversaire 14/18.

Le cortège s'est dirigé au monument aux morts pour le dépôt de gerbe et la lecture des deux allocutions par le président et l'adjoint au Maire, suivie d'une minute de silence.

Après le pot de l'amitié, une messe a été célébrée en l'église de Quédillac, suivie d'un dépôt de gerbe en présence de la fanfare, et d'un repas d'anniversaire à la salle des fêtes de Quédillac. Ce rassemblement s'est déroulé dans une bonne ambiance. Les anciens combattants AFN Soldats de France Opex ont également célébré le 12 mai 2019 la commémoration du 8 Mai 1945, avec la participation de l'Association AFN Soldats de France de Quédillac ainsi que MM. les Maires

de Le Crouais et Quédillac, en présence de la fanfare de Quédillac. Les enfants de l'école sont venus chanter la Marseillaise.



Après le dépôt de gerbe au monument aux Morts et la minute de silence, un vin d'honneur était servi à la salle culturelle dans une bonne ambiance.



Calendrier des fêtes 2019

Dates		Activités	Organisateurs
01	19 janvier	Galette des Rois	US Le Crouais
02	7 février	Assemblée Générale	Un souffle pour marcher
	8 février	Repas tartiflette	APE (Association Parents Elèves)
	15 février	Repas la potée	ACCA
	29 février	Repas couscous à St Méen-le-Grand	Un souffle pour marcher
03	4 mars	Concours de belote	Club de la gaieté
	8 mars	Concours de belote	Les amis de St Laurent
	18 mars	Repas couscous	Club de la gaieté
04	4 avril	Repas	AFN
05	10 mai	Vin d'honneur	AFN
	16 mai	Assemblée Générale + Journée festive	US Le Crouais
	20 mai	Concours de belote et de palet	Club de la gaieté
06	13 juin	Fête des écoles	APE (Association Parents Elèves)
	14 juin	Fête Communale	Comité des Fêtes
07	4 juillet	Cochon grillé	US Le Crouais
08	29-30 août	Ball-trap	ACCA
09	5 septembre	Comice agricole à Quédillac	
	12 septembre	Repas des classes	Comité des Fêtes
10	3 octobre	Repas	CCAS
	21 octobre	Concours de belote	Club de la gaieté
	26 octobre	Concours de belote	Comité des fêtes
	26 octobre	Repas poule au riz	Comité des Fêtes
11	11 novembre	Commémoration à Quédillac	AFN
12	5 décembre	Téléthon à St Onen la Chapelle	Club de la gaieté
	11 décembre	Marché de Noël	
	12 décembre	Repas de fin d'année	Club de la gaieté
	13 décembre	Arbre de Noël	APE



US Le Crouais

Le club repart cette saison avec un nombre de licenciés proche de celui de l'année passée (51 contre 54 la saison dernière). Les nombreux arrêts et départs ont été en partie comblés par l'arrivée de nouveaux joueurs motivés.

Kylian TOUANEL et Constant BOURRIEN, tous les deux indisponibles sur les terrains pour quelques temps en raison de leurs blessures, ont repris la gestion de l'équipe première et s'occupent de l'encadrement des entraînements.

Afin d'assurer la pérennité du club, une entente avec l'U.S Saint Méen / Saint Onen (USSMSO) a été mise en place pour l'équipe B. Celle-ci évolue en D4 et est encadrée par Alexandre MOREL et Romain BARBIER. Cette nouvelle



entente s'inscrit dans la continuité du partenariat qui existe avec l'USSMSO, partenariat que l'on retrouve dans les catégories jeunes et qui continue d'être bénéfique. L'équipe A nourrit des ambitions en D3 et peut compter sur un effectif de qualité. Mais c'est bien la bonne ambiance et la convivialité qui restent les objectifs principaux du club !

Le Cochon Grillé aura lieu le samedi 04 Juillet 2019.

L'U.S Le Crouais est aussi présent sur les réseaux sociaux :

- **Page facebook :** US Le Crouais Football
- **Site internet :** www.uslecrouais.footeo.com
- Contact :** Touanel Kylian : 06 83 95 42 15.
Glotin Théo : 06 42 16 44 08.

Informations diverses

SMICTOM



Horaires et jours d'ouverture des déchetteries les plus proches :

	CAULNES Le clos devant les pouriaux 02 96 88 72 06	MONTAUBAN ZA La Gautrais 02 99 06 39 48	LE LOSCOUËT La Gautrais 02 96 25 23 02	GAËL Point Clos 02 99 07 71 47
Lundi	8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h30 14h-18h	-	8h30-12h 13h30-18h
Mardi	-	14h-18h	8h30-12h 13h30-18h	-
Mercredi	-	8h30-12h30 14h-18h	-	8h30-12h 13h30-18h
Jeudi	8h30-12h 13h30-18h	-	8h30-12h 13h30-18h	-
Vendredi	-	8h30-12h30 14h-18h	-	-
Samedi	8h30-12h30 13h30-17h30	9h-12h30 13h30-17h	8h30-12h30 13h30-17h30	8h30-12h30 13h30-17h30



Redevance Incitative Pensez-y !

Payez votre redevance ordures ménagères en trois fois ...
Vous souhaitez étaler le paiement de votre redevance pour l'année 2020 et les années suivantes, rien de plus simple :

1. Téléchargez le mandat de prélèvement de votre collectivité à la rubrique « facturation du service » sur le site internet du SMICTOM Centre-Ouest <http://www.smictom-centreouest35.fr/>

2. Retournez le mandat complété et visé, accompagné d'un Rib récent, avant le **31 janvier 2020** à
SMICTOM Centre Ouest 35
5 ter rue de Gaël
35290 SAINT MEEN LE GRAND

Vous recevrez votre facture et votre échéancier durant le 1^{er} trimestre 2020. Vous pourrez interrompre le prélèvement à tout moment.

Plus d'informations 02 99 09 57 26
www.smictom-centreouest35.fr

Important : Seuls les propriétaires des logements peuvent souscrire à ce mode de paiement.

Élagage des haies et arbres en bordure du domaine public routier

Afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes, il est rappelé que les haies, arbres etc...

se trouvant en bordure du domaine public routier ne doivent pas dépasser les limites de pro-

priété (article R.116-2 du code de la voirie routière – contravention de 5ème classe – 1500€).



Vinaigre, ortie, bicarbonate Ils ont des vertus au jardin.

La réglementation concernant les pesticides évolue et va continuer d'évoluer. Le 1er janvier 2019, certains pesticides seront purement et simplement interdits pour les particuliers. Au delà des pratiques culturales préventives, il existe des produits qui peuvent aider le jardinier (tout comme le professionnel d'ailleurs) : les substances de base.

Des produits du quotidien pour la protection des plantes.

Les substances de base sont des plantes ou des produits alimentaires qui ont des vertus pour la protection des plantes, contre les

maladies ou les ravageurs. Ils bénéficient d'une autorisation spécifique pour ces usages de protection des plantes.

Cette autorisation précise les cultures et maladies pour lesquelles il est possible de les utiliser mais également le mode d'application et le dosage. Ces alternatives ne sont pas des produits anodins ; il est nécessaire de les connaître pour bien les utiliser. Par exemple, la prêle est un excellent fongicide contre la cloque du pêcher et contre les différentes attaques d'oïdium. Le bicarbonate de soude est utilisable en préventif contre le mildiou des tomates. L'ortie permet de

lutter efficacement contre le carpocapse et certains pucerons.

Des fiches pratiques pour mieux les connaître et bien s'en servir

Ce printemps voit la parution de 4 fiches présentant le vinaigre, l'ortie, la prêle et le bicarbonate de soude. Sur chaque fiche, la substance est présentée et détaillée : nom ; mode d'action ; usages et dosages ; précautions d'emploi ; alternatives éventuelles (techniques culturales par exemple).

La totalité des fiches est en téléchargement libre : www.eau-et-rivieres.org/fiches-pratiques-substances-de-bases

Frelons asiatiques

En 2019, la prolifération des frelons asiatiques est en nette baisse vis à vis de 2018 (40 à 50% selon les secteurs). Les deux épisodes de forte chaleur de juin et début août ont sans doute contribué à ce phénomène.

Malgré tout, les mois de septembre et octobre correspondent à la période pendant laquelle les colonies sont à leur apogée. Un nid peut alors contenir de 1 000 à 1 500 frelons, ce qui constitue un risque non négligeable pour toute personne s'en approchant par inadvertance.

Si bon nombre de nids sont installés en hauteur, il arrive cependant que certains soient régulièrement découverts à moins de 2 mètres du sol.



En cette période de taille des haies, le risque de piqûres multiples est donc accru, il convient de prendre quelques mesures de précaution.

- Pour tout chantier de taille de haie ou d'élagage :

- Bien observer préalablement les deux faces du chantier pour évaluer la présence de frelons ou d'éventuels allers/retours suspects,
- En cas d'attaque ou de découverte d'un nid, stopper le chantier et prendre contact avec la mairie,
- Ne jamais tenter de détruire un nid par ses propres moyens,
- Eviter de travailler seul et consulter im-

édiatement un médecin en cas de piqûres multiples ou de malaise.

- Travaux de débroussaillage. En plus des remarques, ci-dessus :

- Être vigilant lors de l'utilisation de débroussailleuse thermique à dos car les nids peuvent être accrochés dans un simple buisson de ronces. Toujours porter des équipements de protection individuelle les plus hermétiques possibles,
- En cas d'utilisation de broyeurs portés, privilégier un tracteur à cabine fermée car de gros nids peuvent être broyés et déclencher l'hystérie collective des frelons.

L'Office des sports du Pays de St Méen



En 2018, une étude accompagnée par ACE a mis en évidence la pertinence d'une fusion des deux offices des sports du territoire de St Méen-Montauban autour d'un projet commun de développement des pratiques

physiques et sportives sur l'intercommunalité. Aujourd'hui, nous avons besoin de VOUS pour nous aider à mieux cerner les besoins de la population en matière de pratique sportive.

Ce diagnostic concerté et partagé est essentiel pour mettre les activités physiques et sportives au cœur du projet sportif territorial, pour les utiliser comme un levier de développement humain, social, économique.

Pour cela, nous vous remercions par avance de prendre quelques minutes afin de répondre au questionnaire ci-dessous :

<https://framaforms.org/diagnostic-de-la-pratique-sportive-sur-le-territoire-de-st-meen-montauban-questionnaire-grand-public>

Ce questionnaire est également disponible sur notre site internet www.ospsm.fr ou notre page Facebook Ospsm Saint Méen.

Transport scolaire

Au 1^{er} septembre 2017, la Région Bretagne est devenue responsable de l'organisation des transports scolaires et interurbains, excepté pour le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap. Pour en savoir plus, connectez-vous sur <http://transports.bretagne.bzh>

■ A noter

Depuis septembre 2016, le port d'une

chasuble rétro réfléchissante sur les chemins piétons du domicile jusqu'à la montée dans le car le matin et de la descente du car au domicile le soir est obligatoire. En effet, chaque année en France des accidents sont à déplorer en raison du manque de visibilité des élèves aux abords des rues et des routes.

Le non respect de ces règles entraîne des sanctions conformément à l'article 21 du règlement des transports. Cette

décision s'applique également dans le cadre des sorties scolaires afin de sensibiliser les enfants aux dangers de la route.

Les services de la Région ont décidé de supprimer l'arrêt de car scolaire de la Poutais, jugé trop dangereux, pour le retour des élèves le soir. L'arrêt de la Poutais est dans un premier temps maintenu pour le matin.

Com-Com St Méen-Montauban Transport à la demande

Le TàD est un service de proximité proposé par la communauté de communes qui permet aux habitants qui ont des difficultés de déplacement d'être mobiles. Les personnes sont prises à leur domicile ou à un point d'arrêt (prédéfini) et déposées auprès d'équipements non marchands du territoire (établissements médicaux, arrêts de transport en commun, gare, mairies, associations d'aide à l'insertion, pharmacies...). Le service

ne dessert pas les grandes surfaces ou les commerces de proximité tels que les boulangeries, les superettes...

Le TàD s'adresse aux personnes de plus de 65 ans, aux personnes en situation de handicap et aux personnes en recherche d'emploi et en insertion.

Pour utiliser ce service, **il faut devenir adhérent**, et obtenir une carte de transport auprès de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban (l'adhé-

sion est gratuite). Le TàD fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

Une fois l'inscription réalisée, les trajets sont à réserver au minimum la veille pour le lendemain. Les tickets de transport, 2,50€ ou 1.00€ l'unité en fonction du public concerné, sont en vente directement auprès du conducteur qui viendra vous chercher.

Contact : Marie-Aude Massicot 02 99 06 54 92

L'école

Le 22 décembre 1853, dans l'étude de Maître FOUGERAY, notaire à St Méen le Grand, l'abbé Fresnel rachète l'immeuble (ancienne mairie) à Jean-Marie RENOUVEL, soldat à la compagnie hors rang du cinquième régiment d'infanterie de ligne de garnison à Boulogne-Sur-Mer, domicilié à Le Crouais, ainsi que le clos de Fontenay. Celui-ci appartenant aujourd'hui à l'association qui gère les biens du diocèse, fut revendu le 25 septembre 1888 à Jean-Louis MOREL, recteur de Le Crouais. Ce dernier acquiert également le pré du Patis, l'ensemble pour la somme de 950F d'époque. L'immeuble acquis sert d'école, car l'ancien se trouvait à 300 m de l'église et du presbytère, dans un bâtiment peu convenable loué par un paroissien, pas facile pour assurer le catéchisme.

En 1858, l'école devient mixte. La mixité est séparée par une cloison d'1,50m et deux sœurs de la communauté de Notre Dame des Chênes sont chargées du fonctionnement de l'école. En 1860, il y avait 45 enfants (30 en hiver, 15 à 18 en été).

Le 28 juin 1874, l'abbé Fresnel, propriétaire des lieux, loue à la commune une partie du bâtiment destinée à la salle de la mairie et un appartement sous l'égide de Joseph PECHE-LOCHE, Maire à l'époque.

En 1905, lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la préfecture impose aux communes de construire une école publique pour les 72 enfants de la commune. Le projet établi par M. COUASNON, architecte, est approuvé par le conseil municipal le 31 janvier 1906, mais déjà décidé le 08 novembre 1903, sur un terrain appartenant à M. BOTREL, propriétaire de Lamballe, à l'ouest du champ nommé le Clos de la Porte (12 ares pour 600F) qui avait fait l'objet de négociations assez laborieuses sur le montant à l'époque. La réception a lieu le 12 juillet 1909 et les travaux terminés pour septembre 1910. Elle est construite avec des moellons de Talensac.

En 1927 et 1928, 38 élèves de Montauban de Bretagne, 39 de Le Crouais et 1 de St Onen la Chapelle fréquentent notre école en deux classes. En 1928, la municipalité, à la vue des effectifs, demande à la municipalité de Montauban de Bretagne de construire une classe supplémentaire à Le Crouais ou ailleurs (terme des discussions de l'époque en conseil municipal).

En 1929, aucune réponse n'étant parvenue de la commune voisine, avec ses 377 habitants, Le Crouais n'a pas les moyens de continuer d'accepter des élèves extérieurs sans aucune aide, ce qui met en difficulté les inscriptions des siens qui deviendront prioritaires. Une 3ème



classe est créée dans une salle à côté de celle de la mairie. En 1932, la commune de Montauban a décidé de construire une école à la Brohinière. Le bâtiment existe toujours mais il n'y a plus d'école. Au vu des effectifs (70 élèves), le fonctionnement à Le Crouais se fait sur deux bâtiments (nouvelle école et ancienne mairie).

Certains se rappellent de l'occupation allemande en 1943 et 1944, les mitrailleuses étaient sur la tour de l'église, mais toutes les munitions étaient stockées dans l'école. Les enseignants trouvèrent une grange dans la ferme de la Régnerais (M. MARTIN) pour assurer l'éducation des enfants.

Depuis, l'école subit de nombreuses transformations. Le 22 décembre 1957, Armand TOXE, Maire, fait approuver l'agrandissement de l'école et la création d'un plateau sportif sur le projet de l'architecte M. LALOY de Rennes.

En 1970, une cantine est édiflée par les parents d'élèves. En 1975, Jacqueline BOURRIEN devient la première cuisinière. En 1987, la population scolaire chute et l'école est en passe de devenir une classe unique. La création d'une classe maternelle accueillant les enfants dès 2 ans et le recrutement d'une ATSEM évite cette fermeture. Il n'y a pas eu de perturbations pour les 3 ans et plus du fait de ce recrutement.

En 1996, l'ouverture d'une 3ème classe devient nécessaire pour accueillir dans l'école 48 élèves et de ce fait beaucoup de travaux sont effectués avec une nouvelle cantine et une nouvelle garderie.

Depuis d'autres travaux ont été réalisés : installation d'un préau, réfection de la toiture, réfection du chauffage, construction de salles attenantes, installation de jeux et bien d'autres travaux dont l'été 2019 a vu encore des améliorations non négligeables pour le bien-être de tous, autant pour les personnels enseignants que pour les agents territoriaux de la commune, et ce dans un souci de répondre au mieux aux parents mais surtout aux élèves.



Le monument aux morts

Apparus après la guerre de 1870-1871, les monuments aux morts ont été élevés dans leur grande majorité à la suite de la guerre 1914-1918 pour tous ceux déclarés <morts pour la France>.

S'appuyant sur l'esprit de la loi du 25 octobre 1919, un usage s'est imposé depuis cette guerre 1914-1918 comme une référence pour les décisions municipales d'ériger un monument avec l'inscription du concitoyen né ou domicilié dans la commune, titulaire de la mention <mort pour la France>. Par la suite, cet usage a été étendu à d'autres guerres

Le monument aux morts de Le Crouais a été érigé en 1922 suite à une délibération du conseil municipal de l'époque. L'entreprise Deffains, marbrier à Montfort sur Meu, a été chargée de son érection pour un montant de 2801 anciens francs. Il faut rappeler que la fonction de ces monuments était de rassembler la population autour du souvenir de ceux qui ne sont pas revenus vivre dans leur cité et de faire partager aux habitants de la commune le deuil de la famille. A Le Crouais, 28 noms sont inscrits sur le monument suite à la guerre de 1914-1918. En 1939-1945 il y a en a eu 4.



Zoom sur une passion

Passion... La Pétanque

La pétanque est un jeu de boules C'est le onzième sport en France par le nombre de licenciés : 298 151 joueurs recensés (fin 2016). Il convient de rajouter les pratiquants occasionnels, en vacances notamment, c'est-à-dire plusieurs millions d'amateurs. C'est un sport principalement masculin (moins de 15% des licenciés sont des femmes en France). Néanmoins, c'est l'un des rares sports où des compétitions mixtes sont organisées.

La pétanque mévennaise accueille 130 adhérents pour une pratique de loisirs ou de compétition, dont plusieurs crouaisiens assidus depuis plusieurs années.

Les entraînements se font le :

- Lundi, mercredi et samedi à partir de 14h30
- Jeudi et vendredi à partir de 20h

Sur deux sites :

- L'hiver : rue de Plumaugat à St Méen le Grand

- L'été : rue Maurice à St Méen le Grand

Différents concours sont organisés au cours de l'année :

- concours internes une fois par mois
- concours internes tête à tête, doublette et tripllette une fois par an
- qualification départementale une fois par an
- concours estival ouvert à tous une fois par an

Plusieurs licenciés de la pétanque mévennaise participent aux différentes compétitions :

- coupe de France
- coupe d'Ille et Vilaine (une équipe vétérante finit 3^{ème} sur 60 équipes)
- qualifications tête à tête (Fanfan qualifiée au régional), doublette, tripllette (une équipe

féminine qualifiée au régional Jacqueline, Florence et Lydie)

- une équipe jeune qualifiée au niveau national à Nevers

L'école de pétanque :

Cette école accueille les jeunes à partir de 8 ans désireux d'apprendre et pratiquer la pétanque sous l'égide de Gilles Bossard 06 83 59 20 55

Animations :

- couscous annuel avec soirée dansante salle Botrel à St Méen le Grand ou à emporter
- soirée Galette des Rois, réservée aux licenciés et conjoints
- week-end détente au camping

Renseignements : **Président Michel Briand 06 89 36 79 96**



La classe 9



Les écrits concernant le prochain bulletin municipal sont à adresser aux membres de la commission information avant le 1^{er} septembre 2020 dernier délai.

Journal d'informations gratuit distribué à tous les foyers de la commune.

RÉDACTION - DIFFUSION :
Mairie de Le Crouais

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
M. Armel JALU, Maire

RESPONSABLE : M. Gérard GORRE,
Adjoint en collaboration
avec M^{me} Odile JAGU

**ASSISTÉE DE LA COMMISSION
INFORMATION - COMMUNICATION :**
Mesdames Marie-Paule CHERO,
Annie CHOUAN, Marie-Annick
HERVE, Jocelyne LEBRETON,
Séverine LUCAS, Yolande
MERCERIE, Sylvette SERVANT.

*Nous avons le plaisir de vous convier
à la cérémonie des vœux
le vendredi 27 décembre à 19h précises,
à la salle d'activités culturelles.*

*Nous serions très honorés de votre
présence et vous en remercions par avance.*

Le Conseil Municipal